

Conditions générales et informations pratiques 2013

Public

Les stages sont ouverts à l'ensemble des actifs agricoles chefs d'exploitation, conjoints, salariés.

Quelques stages peuvent être réservés en priorité à un groupe ou public lorsque cela est mentionné, mais nous pouvons en organiser un autre sur demande dans les mois qui suivent.

Les stages agréés par le FAFSEA, sont réservés en priorité aux salariés agricoles.

Pré-requis

Les stages sont ouverts sans aucun niveau de pré-requis sauf s'ils sont mentionnés dans la présentation du stage.

Méthodes pédagogiques

Apports et échanges de groupe, étude de cas concrets salle et/ou terrain, mises en situation.

Horaires

Les journées de formation démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30. Les horaires spécifiques à chaque stage sont confirmés dans le programme détaillé adressé à chaque participant.

Attestation

Les formations sont validées par une attestation de fin de formation qui vous sera envoyée à l'issue du stage.

Conservez bien toutes vos attestations de formation et le programme du stage

Information sur les formations

Toutes les informations dont dispose le centre de formation à la date de mise à l'impression sont communiquées.

Toutefois, les noms des intervenants, les lieux et les dates des formations sont susceptibles de connaître des modifications.

Le nom des personnes qui apportent des témoignages au cours de nos formations, ou qui effectuent des interventions de courte durée, ne sont pas systématiquement mentionnés.

Un programme détaillé vous sera envoyé avant votre entrée en formation et vous précisera tous les éléments.

Participation financière

Le tarif indiqué concerne les personnes cotisant au VIVEA. Ce prix est net de taxe, sans TVA à ajouter. Les frais de déplacement et repas ne sont pas compris. Sont également ressortissants VIVEA les jeunes en cours d'installation.

Pour les non-cotisants à VIVEA et les salariés agricoles, le montant de la participation sera étudié sur demande au centre de formation.

Modalités financières

Le règlement du coût de la formation est à effectuer lors de votre confirmation d'inscription, par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable, et à retourner accompagné du contrat de formation qui vous aura été adressé.

Conditions particulières :

Sauf cas de force majeure, tout abandon en cours de stage ne donne pas lieu au remboursement des frais de formation.

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler une session pour cause majeure dûment reconnue ou par manque de participants. Dans ce cas il sera restitué aux stagiaires les règlements éventuellement reçus.

Modalités d'inscription

La pré-inscription aux stages se fait par retour du bulletin au centre de formation. Ce bulletin est disponible dans le catalogue et sur notre site Internet.

Vous pouvez le demander par demande téléphonique, fax ou mail au centre de formation.

L'inscription est confirmée à la signature du contrat de formation.

Pour vous inscrire :

PAR E-MAIL

formation@loir-et-cher.chambagri.fr

PAR FAX (bulletin)

02 54 55 20 01

PAR COURRIER (bulletin)

Chambre d'Agriculture

PAR TELEPHONE

02 54 55 20 18
(8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h)

PAR notre site WEB

Rubrique formation
Formulaire d'inscription en ligne

Attention :

Pensez à vous inscrire dès que possible, et de préférence plus de 3 semaines avant la formation, pour que nous puissions confirmer l'engagement de la formation et de l'intervenant prévu

Les formations de ce catalogue bénéficient déjà de la participation financière des organismes suivants (ou pour les salariés la demande de remboursement est à faire après), ce qui vous permet d'accéder à la formation à un prix très modique :

